

Commission des Finances et du Budget
5 février 2013

Question de M. André Frédéric au secrétaire d'État aux Réformes institutionnelles, adjoint au premier ministre, et secrétaire d'État à la Régie des Bâtiments, adjoint au ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique, sur "la vente de l'ancien bâtiment de la police fédérale de Dison" (n° 15635)

11.01 **André Frédéric** (PS): Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, les autorités locales de Dison ont été surprises d'apprendre via la presse locale la décision de la Régie des Bâtiments de vendre les bâtiments de l'ancienne police fédérale de Dison à un particulier. Selon certaines informations rapportées par le bourgmestre de Dison, ce particulier projette d'y installer une mosquée, une salle de prière ainsi qu'une crèche communautaire.

Des problèmes de sécurité liés à la configuration et à la situation des lieux sont avancés par le bourgmestre de Dison pour s'opposer formellement à cette affectation pour les anciens bâtiments de la gendarmerie. En effet, les possibilités de parking sont limitées dans le quartier et l'état actuel du bâtiment ne permet pas d'accueillir des visiteurs en grand nombre. Les autorités locales se plaignent aussi du manque de communication de la Régie des Bâtiments à l'occasion de la vente d'un bien public situé sur le territoire communal.

Monsieur le secrétaire d'État, la vente de ce bâtiment a-t-elle été actée? Êtes-vous informé de la future affectation du bâtiment? Comptez-vous mener une concertation avec les autorités locales?

11.02 **Servais Verherstraeten**, secrétaire d'État: Monsieur le président, cher collègue, le bâtiment auquel vous faites référence n'a plus d'utilité pour l'État fédéral depuis plusieurs années. C'est la raison pour laquelle la Régie des Bâtiments a remis ce complexe au comité d'acquisition d'immeubles (CAI) en 2007, après accord de son ministre de tutelle. Dès la remise du domaine au comité d'acquisition, remplissant les fonctions de notaire de l'État, ce dernier se charge de la vente publique. Cet organisme dépend du SPF Finances. La vente est donc organisée par le CAI après une publicité suffisante et selon les règles des marchés publics. Le comité d'acquisition est obligé de vendre au plus offrant. Seule une expropriation par une autorité régionale ou communale fait exception à cette règle.

Renseignements pris auprès du CAI, les bâtiments de l'ex-gendarmerie de Dison ont fait l'objet d'un procès-verbal de remise de la Régie des Bâtiments en date du 5 juillet 2007. Le bien a été mis en vente sans succès à partir de 2008. Pendant plusieurs années, nous avons également essayé de le vendre en deux lots, après avoir obtenu l'autorisation urbanistique de division. Entre-

temps, le bâtiment se dégradait. Au cours de cette période, beaucoup d'amateurs se sont présentés mais aucun n'a remis d'offre écrite.

Cinq offres écrites ont été remises. La vente a fait l'objet d'une séance d'arbitrage le 24 septembre 2012 et le bien a été vendu au plus offrant.

L'acompte et le solde du prix ont été payés sur le compte des recettes domaniales à Liège. Après cinq ans, le CAI a donc enfin trouvé acquéreur et le bien sera vendu au plus offrant selon les règles en matière de vente publique. La signature de l'acte a été réalisée le lundi 17 décembre 2012.

Par ailleurs, durant toutes ces années, la Régie des Bâtiments a été dans l'obligation de payer taxes, travaux d'entretien des abords et d'enlèvement d'immondices et autres dépôts clandestins.

Concernant votre question de la future affectation du bâtiment, l'identité des acquéreurs est mentionnée dans l'acte conclu avec le comité d'acquisition d'immeubles, mais je n'ai pas connaissance de l'affectation future du bien.

Concernant les concertations avec les autorités locales, comme je l'ai souvent dit à M. Ylieff, bourgmestre de Dison, suite à son courrier du 27 novembre, c'est le comité d'acquisition d'immeubles qui prend en charge la vente du bien une fois que celui-ci lui a été remis. La Régie des Bâtiments s'occupe de la gestion du bien jusqu'à sa vente.

Par ailleurs, le comité d'acquisition d'immeubles m'a informé que la commune de Dison avait été avertie officiellement de la mise en vente de ce bien. Je n'ai pas été informé d'autres démarches entreprises par le comité d'acquisition d'immeubles ni de démarches que ce dernier compte encore entreprendre.

11.03 André Frédéric (PS): Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie pour votre réponse précise que je ne manquerai pas de transmettre aux autorités locales.

L'incident est clos.